

Fixation des tarifs du CNR pour l'année scolaire 2006-2007

Rapporteur : M. Jean-Yves PRALON, Vice-Président

AVIS			
Commission n°6		Validation du Vice-Président	
Séance du 15/03/06	Favorable	Le 14/04/06	
Bureau			
Séance du 13/04/06	Favorable		

Inscription budgétaire	
Budget annexe CNR 2006-2007 Imputation : 70.311	Solde avant opération : / Montant de l'opération : 255 661 € Solde après cette opération : /

Les droits d'inscription, d'écolage, de location versés par les usagers fréquentant le Conservatoire National de Région représentent un montant d'environ 255 000 €.

La tarification proposée pour l'année scolaire 2006-2007 est inchangée par rapport à celle fixée en 2005-2006.

Annuellement, une augmentation de la tarification basée sur l'indice des prix (2% en 2005) pourrait être envisagée à l'avenir.

○ Droits d'écolage et frais de dossiers

- ↳ Frais de dossiers forfaitaires de 10 €, pour tous les élèves du CNR.
- ↳ Tarifs annuels applicables à l'enseignement traditionnel et aux classes à horaires aménagés (du Cours Élémentaire 1^{ère} année à la Troisième compris)

Compte tenu des interrogations apparues lors des débats de la commission 9 sur la tarification 2005-2006, il a été nécessaire de préciser la définition des bénéficiaires des tarifs C.A.G.B. notamment pour les usagers non domiciliés dans les communes du Grand Besançon. Ainsi, la proposition faite est d'appliquer les tarifs de la communauté d'agglomération aux personnes prouvant leur domiciliation personnelle dans les 59 communes de la CAGB (par une quittance de loyer, d'électricité, une taxe d'habitation). Les personnes non domiciliées dans la CAGB se verront appliquer le tarif du département du Doubs ou autres.

Disciplines	CAGB	Département Du Doubs	Autres domicilia- tions
Chant choral sans formation musicale / Eveil musical	38 €	38 €	38 €
Formation musicale seule / Ateliers divers.....	82 €	203 €	282 €
• Formation musicale + instrument • Instrument seul Cycle 1 / Cycle 2	190 €	320 €	351 €
Cycle 3 / Cycle de spécialisation / Cycle de perfectionnement / Diplôme de Concert (DIPC).....	216 €	365 €	402 €

Disciplines	CAGB	Département Du Doubs	Autres domiciliations
<ul style="list-style-type: none"> • Formation musicale + disciplines suivantes : Piano – Orgue – Harpe – Chant – Danse – Clavecin – Percussion 			
Cycle 1 / Cycle 2.....	289 €	404 €	437 €
Cycle 3 / Cycle de spécialisation / Cycle de perfectionnement / Diplôme de Concert (DIPC).....	320 €	451 €	486 €
Ecriture / Analyse / Direction d'Orchestre / Direction de Chœur / Atelier Jazz / Art dramatique / Musique Assistée par Ordinateur / Musique de chambre.....	190 €	320 €	351 €

Dans le cas où l'élève est inscrit dans plusieurs disciplines, la tarification est déterminée par la discipline dont le montant des droits d'écolage est le plus élevé.

Les modalités de perception des droits d'écolage sont les suivantes : une somme de 82 € (acompte forfaitaire sur droits d'écolage) sera perçue avant le 1^{er} décembre suite à l'admission définitive de l'élève, à l'exception du chant choral sans formation musicale et l'éveil musical, où une facture est délivrée en février pour une somme de 38 €.

Les frais de dossier et les droits d'écolage sont facturés en février et mai. L'acompte est déduit de la facture de février et ne pourra être restitué en cas de désistement.

Cas des élèves des classes à horaires aménagés (de la Seconde à la Terminale)

Les élèves des classes à horaire aménagé de la Seconde à la Terminale sont exemptés de droits d'écolage. Chaque année scolaire, une participation aux frais de fonctionnement du Conservatoire est versée par le Lycée Pasteur de Besançon.

Adaptation des droits aux revenus des familles

La C.A.G.B a mis en place des exonérations partielles ou totales des droits d'écolage basées sur le quotient familial mensuel et le nombre d'enfants d'une même famille inscrits au CNR, à l'exception des disciplines « Formation musicale seule et Ateliers divers ».

Quotient familial mensuel en Euros	1 enfant inscrit au CNR	2 enfants inscrits au CNR	3 enfants inscrits au CNR
QF ≤ 225	Exonération totale des droits d'écolage sauf formation musicale seule et ateliers divers		
226 ≤ QF ≤ 266	50% d'exonération des droits d'écolage sauf formation musicale seule et ateliers divers	1 ^{er} enfant : 50% d'exonération des droits d'écolage sauf formation musicale seule et ateliers divers	Exonération totale des droits d'écolage sauf formation musicale seule et ateliers divers
267 ≤ QF ≤ 326	50% d'exonération des droits d'écolage sauf formation musicale seule et ateliers divers	2 ^{ème} enfant : exonération total des droits d'écolage sauf formation musicale seule et ateliers divers	1 ^{er} enfant : 50% d'exonération des droits d'écolage sauf formation musicale seule et ateliers divers 2 ^{ème} et 3 ^{ème} enfant : exonération totale des droits d'écolage sauf formation musicale et ateliers divers
327 ≤ QF ≤ 385	Pas d'exonération	Pas d'exonération	exonération totale des droits d'écolage sauf formation musicale et ateliers divers

Quotient familial mensuel = Revenu Imposable mensuel / Nombre de parts

Ce dispositif concerne les élèves de moins de 18 ans et n'est pas applicable aux élèves pouvant prétendre à la bourse d'Etat.

a) Tarifs de location aux élèves des instruments appartenant au CNR

Alto – violon	15 € / mois
Clarinette – Flûte – Trompette – Cor – Trombone	17 € / mois
Violoncelle – Contrebasse – Hautbois – Basson - Saxophone	19 € / mois

Les élèves bénéficiant d'une exonération totale ou partielle obtiennent parallèlement une réduction de 50% du montant de la location des instruments.

b) Tarifs de mise à disposition de locaux et de location d'instruments appartenant au CNR aux associations par séance d'utilisation

Salle seule	6 €	
Instruments	Utilisés dans les locaux du CNR	Utilisés hors des locaux du CNR
Matériel de percussion Xylophone Glockenspiel Vibraphone Harpe Piano	8 € (location de la salle comprise)	16 €
Petit matériel et autre instrument	4 €	9 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la tarification relative aux frais de dossiers, aux droits d'écolage, à la location des instruments et à la mise à disposition des locaux, applicable au CNR pour l'année scolaire 2006-2007.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0